

Monsieur Le Maire

Objet :

projet de déploiement des compteurs communicants (Linky, Gazpar, Télérelevé Eau)

Monsieur le Maire,

La loi de transition énergétique a instauré la mise en place de compteurs communicants, émetteurs d'ondes électromagnétiques.

Ces ondes génèrent des rayonnements nocifs pour la santé, en particulier celle des enfants.

Ainsi, depuis le 9 février 2015, la loi "Abeille" interdit le Wifi dans les crèches, et le limite dans les écoles. Depuis le 31 mai 2011, l'Organisation Mondiale de la Santé classe "cancérogènes possibles" les rayonnements issus de la téléphonie mobile, du Wifi, du CPL, etc.

100 communes françaises ont déjà refusé l'installation de ces compteurs, et nous aimerions savoir quelle est la position de la municipalité de Douvres.

*Dans le cadre de l'agenda 21, quelle est la procédure de concertation citoyenne envisagée ? Connaissez-vous l'échéance prévue pour ces installations ?*

Nous souhaiterions vous rencontrer dès que possible pour évoquer avec vous la problématique que représentent ces installations qui vont nous être imposées.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Maire, nos sincères salutations.

SIGNATURE COLLECTIF OU ASSOCIATION